

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

NORDIA INC.,

défenderesse

**AVIS DE GESTION ET DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE LA
MISE EN ÉTAT DU DOSSIER
(Art. 158 et 173 C.p.c.)**

À L'HONORABLE JUGE LUKASZ GRANOSIK, LE JUGE ASSIGNÉ AU PRÉSENT DOSSIER, SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA PARTIE DEMANDERESSE, PAR L'ENTREPRMISE DE SON AVOCAT SOUSSIGNÉ, ALLÈGUE CE QUI SUIT :

1. Le 18 mars 2024, l'Honorable juge Lukasz Granosik a accueilli la demande du demandeur pour autorisation d'exercer une action collective contre la défenderesse, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. La Cour a autorisé une action collective en responsabilité contractuelle et légale, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. C'est avec une grande tristesse que les avocats du demandeur ont reçu le 2 avril 2025 la confirmation de la part de Me Valérie Morin du bureau du coroner, du décès du demandeur, feu Pierre Madden, survenu en janvier 2025, le tout tel qu'il appert d'une copie du courriel du bureau du coroner produit au soutien des

présentes sous la côte **R-1**. Ce courriel avait déjà été communiqué la même journée aux avocates de la défenderesse;

4. Dans le cadre du déroulement de l'instance, la défenderesse par l'entremise de ses avocates a transmis aux avocats des membres de la documentation et information suivant les ordonnances prononcées par le tribunal dans son jugement du 26 février 2025, mais à ce jour n'a pas communiqué les coordonnées des membres;
5. Les avocates de la défenderesse ont fait parvenir aux membres les avis autorisés par la Cour en la présente instance par voie de courriels en indiquant aux avocats du demandeur que les membres seraient selon le cas plus de 3 000, tel qu'il appert d'une copie de la lettre du 20 mars 2025 des avocates de la défenderesse produite au soutien des présentes sous la **cote R-2**;
6. Vu le décès du représentant et pour en informer les membres, les avocats des membres ont à plusieurs reprises requis des avocates de la défenderesse d'obtenir communication des adresses courriels des membres, sans réponse à plusieurs occasions, le tout tel qu'il appert d'une copie des échanges de courriels entre les avocats des parties produite au soutien des présentes sous la **côte R-3**;
7. Le 3 septembre 2025, une des avocates de la défenderesse a confirmé l'engagement de cette dernière de communiquer l'information relative aux coordonnées des membres mais la défenderesse n'a pas donné suite à tel engagement, tel qu'il appert d'une copie dudit courriel produite au soutien des présentes sous la **cote R-4**;
8. Considérant le décès du demandeur Pierre Madden, il est vital que les avocats des membres puissent entrer en contact avec les membres de manière directe et immédiate pour les informer de manière officielle du décès du demandeur et leur rendre compte des prochaines étapes judiciaires, afin d'assurer la continuité de leur action;
9. Le syndicat des employés de Postes Canada a débuté aujourd'hui une grève tournante. Cette grève chez Postes Canada rend d'autant plus important la demande d'obtenir les adresses courriel des membres;
10. L'absence de collaboration de la part de la défenderesse nuit au bon déroulement et à l'avancée du dossier, et va à l'encontre des principes de transparence et de collaboration entre les parties;
11. L'accès aux adresses courriel des membres du groupe est indispensable afin de permettre une communication efficace, directe, rapide, viable et économiquement raisonnable afin de respecter les droits des membres quant à la proportionnalité du coût des procédures et aux communications entre les milliers de membres et leurs avocats;

12. La négligence de la défenderesse de communiquer les coordonnées des membres à leurs avocats est injustifiée quand la défenderesse dispose de cette information aisément et à sa guise et elle est contraire à l'engagement confirmé par ses procureurs de le faire;
13. Au regard du contexte de la présente cause, il est dans l'intérêt des membres que le tribunal ordonne la communication de leurs adresses courriel à leurs avocats dans un délai de dix (10) jours du jugement à être rendu;
14. De plus, depuis avril 2025, le dossier n'a aucunement progressé puisque les procureurs en demande attendaient de recevoir les informations demandées pour communiquer avec les membres;
15. Dans ces circonstances, il est nécessaire de prolonger le délai de la mise en état du dossier au 4 septembre 2026. Cette date équivaut à une prolongation d'environ de huit mois, ce qui est le temps perdu à cause du refus injustifié de la défenderesse de communiquer les adresses courriel des membres;
16. Suite au décès du représentant et en l'absence de collaboration de la défenderesse il est urgent que les procureurs en demande puissent contacter leurs clients leurs membres conformément à l'ordonnance émise à ce sujet et conformément à la présente demande.
17. L'absence de justification et la nécessité d'informer les membres de cette situation exceptionnelle ainsi que l'état du dossier militent en faveur d'une exécution immédiate nonobstant appel du jugement à être rendu à l'égard de la présente demande.
18. Le présent avis de gestion et demande de prolongation du délai de la mise en état du dossier est bien fondé en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :

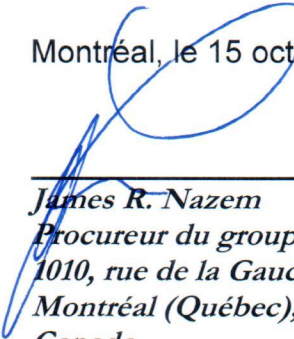
ORDONNER à la défenderesse de transmettre aux avocats des membres les coordonnées postales, les numéros de téléphone et les adresses courriel de chacun des membres dans un délai de dix (10) jours à compter du jugement à intervenir;

ORDONNER l'exécution nonobstant appel du jugement à intervenir sur la présente demande;

PROLONGER le délai de la mise en état du présent dossier au 4 septembre 2026;

LE TOUT avec les frais de justice

Montréal, le 15 octobre 2025



James R. Nazem

Procureur du groupe

1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal (Québec), H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Télécopieur : 1 (855) 821-7904

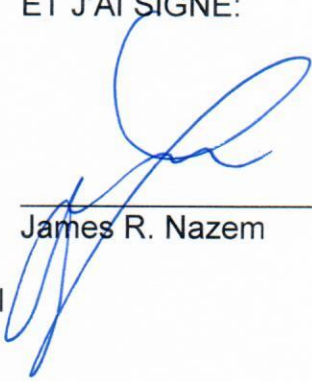
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

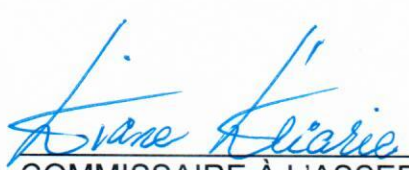
Je, soussigné, James R. Nazem, avocat pratiquant au 1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis un des procureurs du groupe dans la présente cause ;
2. À ce titre, je suis au courant des faits du présent dossier;
3. Tous les faits allégués dans l'avis de gestion et demande de prolongation du délai de la mise en état du dossier ci-joint sont vrais;
4. Tous les faits de la présente déclaration assermentée sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:


James R. Nazem

AFFIRMÉ SOLENELLEMENT devant moi à Montréal
Ce 15^{ième} jour d'octobre 2025


COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
Pour le District de Montréal



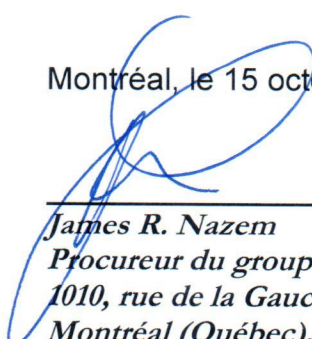
AVIS DE PRÉSENTATION

À: Me Margaret Weltrowska
DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7
Canada
Courriel : margaret.weltrowska@dentons.com
Avocates de la défenderesse

PRENEZ AVIS que le présent avis de gestion et demande de prolongation de délai sera présenté à l'Honorable LUKASZ GRANOSIK, j.c.s. juge assigné à la présente action collective, siégeant dans et pour le district de Montréal, au palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, à la salle, la date et à l'heure qui lui conviendra de fixer.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 15 octobre 2025



James R. Nazem
Procureur du groupe
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada
Tel. : (514) 392-0000
Télécopieur : 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

**AVIS DE GESTION ET DEMANDE DE
PROLONGATION DU DÉLAI DE LA
MISE EN ÉTAT DU DOSSIER**

O R I G I N A L

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

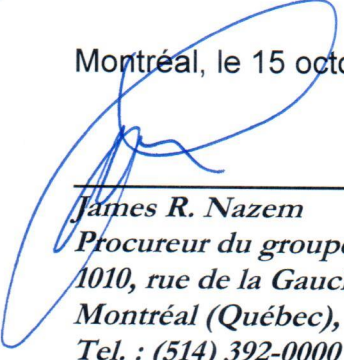
NORDIA INC.,

défenderesse

INVENTAIRE DES PIÈCES

- PIÈCE R-1 : Une copie du courriel du bureau du coroner;
- PIÈCE R-2 : Une copie de la lettre du 20 mars 2025 des avocates de la défenderesse;
- PIÈCE R-3 : Une copie des échanges de courriels entre les avocats des parties;
- PIÈCE R-4 : Une copie du courriel d'une des avocates de la défenderesse en date du 3 septembre 2025;

Montréal, le 15 octobre 2025



James R. Nazem

Procureur du groupe

1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada

Tel. : (514) 392-0000

Télécopieur : 1 (855) 821-7904

Courriel : jrnazem@actioncollective.com

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

INVENTAIRE DES PIÈCES

ORIGINAL

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

NORDIA INC.,

défenderesse

PIÈCE R-1

James R Nazem

From: VALERIE MORIN [valerie.morin@coroner.gouv.qc.ca]
Sent: April 2, 2025 6:51 PM
To: François Goyette
Cc: jrnazem@actioncollective.com; mb@barcetavocat.com
Subject: RE: Confirmation de deces - Pierre Madden 7387, Lajeunesse Montréal H2R 2H7

Bonjour Me Goyette,

Je confirme le décès de M. Pierre Antoine Madden, résidant au 7387 rue Lajeunesse, appartement 8, à Montréal, survenue en janvier 2025.

Je suis le coroner responsable de l'investigation afin de déterminer les causes et les circonstances entourant le décès de M. Madden.

Meilleures salutations,

Me Valérie Morin, coroner
Cellulaire: 1-514-516-1013
Télécopieur: 1-438-795-1931

Bureau du coroner
www.coroner.gouv.qc.ca



Pour la vie!

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

From: François Goyette <francoisgoyetteavocat@videotron.ca>
Sent: Wednesday, April 2, 2025 5:33 PM
To: VALERIE MORIN <valerie.morin@coroner.gouv.qc.ca>
Cc: jrnazem@actioncollective.com; mb@barcetavocat.com
Subject: RE: Confirmation de deces - Pierre Madden 7387, Lajeunesse Montréal H2R 2H7

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

PIÈCE R-1

ORIGINAL

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

NORDIA INC.,

défenderesse

PIÈCE R-2

PAR COURRIEL

Le 20 mars 2025

Notre dossier: 539780-278

Me James Reza Nazem
1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 950
Montreal, Québec H3B 2N2

Me François Goyette
420 rue Marie-Morin, bureau 200
Montreal, Québec H2Y 3P8

Me Michaël Barcet
4060 rue Sainte-Catherine Ouest
Westmount, Québec H3Z 2Z3

Objet : Pierre Madden c. Nordia inc.
Réponses à certaines demandes de communiquer des documents
C.S.M. : 500-06-001183-223

Chers confrères,

La présente lettre fait suite au jugement rendu le 26 février 2025 par l'Honorable Juge Granosik, j.c.s., suivant lequel il donnait acte à l'engagement de Nordia inc. (« **Nordia** ») de fournir les documents demandés aux paragraphes 4 e) en partie, g) et l), et lui ordonnait de fournir les informations demandées aux paragraphes 4 a), b), c) et d) de votre *Demande de communiquer des documents* datée du 26 octobre 2024.

Vous trouverez donc ci-après les réponses à ces demandes, lesquelles vous sont transmises de manière confidentielle et sont soumises à l'engagement implicite de confidentialité qui régit la conduite du présent litige. Toute diffusion ou utilisation de l'information ou de la documentation communiquées par Nordia (la « **Documentation** ») à des fins autres que la conduite de ce litige sont interdites.

Nous comprenons que vos cabinets, leurs professionnels et employés ont mis en place les mesures appropriées et verront à maintenir la confidentialité de la Documentation conformément aux obligations professionnelles et déontologiques applicables.

Nordia se réserve par ailleurs le droit de demander au tribunal l'émission des ordonnances de confidentialité appropriées afin de protéger la Documentation dans l'éventualité où vous nous informiez de votre désaccord avec ce qui précède, ou de votre intention de diffuser ou de communiquer la Documentation.

La Documentation à laquelle il est fait référence dans les réponses ci-dessous vous sera transmise dans une communication distincte, par lien sécurisé.

La présente lettre et la Documentation jointe vous sont transmises sans préjudice aux droits de Nordia et ne doivent pas être interprétées comme une reconnaissance de la pertinence de l'information demandée. Nordia se réserve le droit de s'objecter à son dépôt et à sa production en preuve lors du procès, le cas échéant.

N°	Demande	Réponse
a)	Le nombre précis de membres concernés par la présente action collective;	Selon les données compilées par Nordia, desquelles nous avons retiré les entrées en double et en quadruple (68 au total), il y aurait un total de 3 350 membres visés par cette action collective.
b)	Le nombre précis de membres au sein de la défenderesse qui travaillent et/ou ont travaillé exclusivement pour Bell;	2 640 membres du groupe
c)	Le nombre précis de membres au sein de la défenderesse qui travaillent et/ou ont travaillé exclusivement pour Postes Canada;	553 membres du groupe
d)	Le nombre précis de membres au sein de la défenderesse qui travaillent et/ou ont travaillé pour Bell et Postes Canada;	17 membres du groupe
e)	[...] à titre subsidiaire, le contrat de travail standard utilisé pour l'ensemble des membres et leurs modifications pour chaque année depuis le 25 avril 2019 à ce jour;	Voir les trois contrats-type utilisés par Nordia, lesquels ont été modifiés au fil du temps et varient selon le client desservi.
g)	Toute communication écrite comportant des directives internes concernant le calcul et les modalités d'application des heures supplémentaires, des heures de travail effectuées un jour férié, des primes et des bonis;	Voir les documents ci-joints.
l)	Copie des relevés de paie émis par la défenderesse en faveur du demandeur qui ne sont pas déjà contenus dans ceux déposés sous la côte P-4.	Selon notre révision de la pièce P-4, deux <i>Relevés des revenus et des retenues</i> (les « Relevés ») seraient manquants, soit ceux de la mi-septembre 2021 et de la fin septembre 2022. Vous trouverez ci-joint le Relevé pour le paiement du 29 septembre 2022 (période finissant le 24 septembre 2022). Pour ce qui est du Relevé de la mi-septembre 2021, M. Madden était en arrêt

		maladie pendant cette période de paie et n'a donc pas reçu de rémunération.
--	--	---

Cordialement,

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Margaret Weltrowska

MW/an

p.j.

c.c. Mtre Ana-Maria Nicolau (ana-maria.nicolau@dentons.com)

NATDOCS\85507893.v2

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

PIÈCE R-2

O R I G I N A L

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

NORDIA INC.,

défenderesse

PIÈCE R-3

James R Nazem

From: James R Nazem [jrnazem@actioncollective.com]
Sent: July 8, 2025 11:14 PM
To: 'Weltrowska, Margaret'
Cc: 'Nicolau, Ana-Maria'; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'
Subject: RE: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M. : 500-06-001183-223; V/d: 539780-278; N/d: 2106JN3796).

Chère consœur,

Je fais un suivi dans le dossier en titre. Avez-vous l'intention de m'envoyer les adresses courriels des membres?

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

From: James R Nazem [mailto:jrnazem@actioncollective.com]
Sent: June 11, 2025 12:00 PM
To: 'Weltrowska, Margaret'
Cc: 'Nicolau, Ana-Maria'; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'
Subject: RE: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M. : 500-06-001183-223; V/d: 539780-278; N/d: 2106JN3796).

Chère consœur,

Je fais un suivi dans le dossier en titre concernant les adresses courriels des membres à qui la défenderesse a fait parvenir ou tenté de faire parvenir l'avis aux membres.

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

From: James R Nazem [<mailto:jrnazem@actioncollective.com>]

Sent: May 21, 2025 4:59 PM

To: 'Weltrowska, Margaret'

Cc: 'Nicolau, Ana-Maria'; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'

Subject: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M. : 500-06-001183-223; V/d: 539780-278; N/d: 2106JN3796).

Chère consœur,

Dans les circonstances que vous connaissez, il nous apparaît nécessaire en demande d'informer tous les membres du triste décès du représentant Monsieur Madden et à cet effet nous requérons que vous nous communiquiez à votre plus proche convenance les adresses courriels des membres à qui la défenderesse a fait parvenir ou tenté de faire parvenir l'avis aux membres.

D'accord avec vous, j'aviserais instamment le tribunal du décès du demandeur.

Espérant votre collaboration,

Veuillez recevoir, chère consœur, mes salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

From: Ghneim, Dimitri [<mailto:dimitri.ghneim@dentons.com>] **On Behalf Of** Weltrowska, Margaret
Sent: May 20, 2025 4:23 PM
To: James R Nazem; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'
Cc: Nicolau, Ana-Maria
Subject: Pierre Madden c. Nordia Inc. - C.S.M. : 500-06-001183-223 (N/d: 539780-278; V/d: 2106JN3796)

Chers collègues,

Veuillez prendre connaissance de notre lettre ci-jointe dans le cadre du dossier en objet.

Cordialement,

Margaret Weltrowska

Associée / Partner

 +1 514 878 5841 |  +1 514 866 2241

margaret.weltrowska@dentons.com | [Bio](#) | [Site Web](#)

Dentons Canada S.E.N.C.R.L. | 1 Place Ville Marie, Suite 3900, Montréal, Québec, H3B 4M7, Canada



[Nos cabinets fondateurs](#) | [Expérience client](#)

Dentons est un cabinet d'avocats mondial qui fournit des services à sa clientèle par l'intermédiaire de ses cabinets membres et des membres de son groupe partout dans le monde. Les courriels que vous recevez de Dentons peuvent être confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous recevez un courriel par erreur, il vous est

interdit de le communiquer, de le copier, de le distribuer ou de l'utiliser; veuillez nous en informer sans délai et le supprimer de vos réseaux. Pour mettre à jour vos préférences relatives aux messages électroniques commerciaux, veuillez envoyer un courriel à dentonsinsightsca@dentons.com. Veuillez consulter les avis juridiques à l'adresse dentons.com.



From: James R Nazem <jrnazem@actioncollective.com>
Sent: Wednesday, April 2, 2025 7:34 PM
To: Weltrowska, Margaret <margaret.weltrowska@dentons.com>
Cc: 'Michaël Barcet, avocat / lawyer' <mb@barcetavocat.com>; 'Francois Goyette' <francoisgoyetteavocat@videotron.ca>; Nicolau, Ana-Maria <ana-maria.nicolau@dentons.com>
Subject: RE: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M.: 500-06-001183-223; D/d: 539780-2; N/d: 2106JN3796).

[WARNING: EXTERNAL SENDER]

Chère consœur,

Je vous remercie. Je vous reviendrai dès que possible.

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

From: Weltrowska, Margaret [<mailto:margaret.weltrowska@dentons.com>]
Sent: April 2, 2025 7:18 PM
To: James R Nazem; Nicolau, Ana-Maria
Cc: 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'
Subject: Re: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M.: 500-06-001183-223; D/d: 539780-2; N/d: 2106JN3796).

Bonsoir,
Nous comprenons et n'avons évidemment pas d'objection à suspendre le dossier.
Cordialement,

Margaret Weltrowska

Associée

+1 514 878 5841 | +1 514 866 2241

Dentons Canada S.E.N.C.R.L. | Montréal

Dentons est un cabinet d'avocats mondial qui fournit des services à sa clientèle par l'intermédiaire de ses cabinets membres et des membres de son groupe partout dans le monde. Les courriels que vous recevez de Dentons peuvent être confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous recevez un courriel par erreur, il vous est interdit de le communiquer, de le copier, de le distribuer ou de l'utiliser; veuillez nous en informer sans délai et le supprimer de vos réseaux. Pour mettre à jour vos préférences relatives aux messages électroniques commerciaux, veuillez envoyer un courriel à dentonsinsightsca@dentons.com. Veuillez consulter les avis juridiques à l'adresse dentons.com.

De : James R Nazem <jrnazem@actioncollective.com>
Envoyé : Wednesday, April 2, 2025 7:02:50 PM
À : Weltrowska, Margaret <margaret.weltrowska@dentons.com>; Nicolau, Ana-Maria <ana-maria.nicolau@dentons.com>
Cc : 'Michaël Barcet, avocat / lawyer' <mb@barcetavocat.com>; 'Francois Goyette' <francoisgoyetteavocat@videotron.ca>
Objet : Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M.: 500-06-001183-223; D/d: 539780-2; N/d: 2106JN3796).

[WARNING: EXTERNAL SENDER]

Chères consœurs,

Ci-après, vous trouverez le courriel de la coroner Me Valérie Morin reçu il y a quelques instants concernant le décès de Pierre Madden. Je réitère ma demande de suspension du dossier en titre afin de clarifier la situation et les prochaines étapes à suivre.

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

From: VALERIE MORIN [<mailto:valerie.morin@coroner.gouv.qc.ca>]

Sent: April 2, 2025 6:51 PM

To: François Goyette

Cc: jrnazem@actioncollective.com; mb@barcetavocat.com

Subject: RE: Confirmation de décès - Pierre Madden 7387, Lajeunesse Montréal H2R 2H7

Bonjour Me Goyette,

Je confirme le décès de M. Pierre Antoine Madden, résidant au 7387 rue Lajeunesse, appartement 8, à Montréal, survenue en janvier 2025.

Je suis le coroner responsable de l'investigation afin de déterminer les causes et les circonstances entourant le décès de M. Madden.

Meilleures salutations,

Me Valérie Morin, coroner

Cellulaire: 1-514-516-1013

Télécopieur: 1-438-795-1931

Bureau du coroner

www.coroner.gouv.qc.ca

**Bureau
du coroner**

Québec 

Pour la vie!

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

PIÈCE R-3

O R I G I N A L

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-001183-223

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

PIERRE MADDEN,

demandeur

c.

NORDIA INC.,

défenderesse

PIÈCE R-4

James R Nazem

From: Nicolau, Ana-Maria [ana-maria.nicolau@dentons.com]
Sent: September 3, 2025 11:19 AM
To: James R Nazem
Cc: 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Goyette'; Weltrowska, Margaret
Subject: RE: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M. : 500-06-001183-223; V/d: 539780-278; N/d: 2106JN3796).

Cher confrère,

Nous allons vous transmettre l'information relative aux membres du groupe visée par le jugement de l'Honorable Juge Granosik du 26 février 2025.

Cordialement,

Ana-Maria Nicolau

Avocate

+1 514 878 4193 | +1 514 866 2241

Dentons Canada S.E.N.C.R.L. | Montréal

Dentons est un cabinet d'avocats mondial qui fournit des services à sa clientèle par l'intermédiaire de ses cabinets membres et des membres de son groupe partout dans le monde. Les courriels que vous recevez de Dentons peuvent être confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous recevez un courriel par erreur, il vous est interdit de le communiquer, de le copier, de le distribuer ou de l'utiliser; veuillez nous en informer sans délai et le supprimer de vos réseaux. Pour mettre à jour vos préférences relatives aux messages électroniques commerciaux, veuillez envoyer un courriel à dentonsinsightsca@dentons.com. Veuillez consulter les avis juridiques à l'adresse dentons.com.

De : James R Nazem <jrnazem@actioncollective.com>

Envoyé : 8 juillet 2025 23:14

À : Weltrowska, Margaret <margaret.weltrowska@dentons.com>

Cc : Nicolau, Ana-Maria <ana-maria.nicolau@dentons.com>; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer' <mb@barcetavocat.com>; 'Francois Goyette' <francoisgoyetteavocat@videotron.ca>

Objet : RE: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M. : 500-06-001183-223; V/d: 539780-278; N/d: 2106JN3796).

[WARNING: EXTERNAL SENDER]

Chère consœur,

Je fais un suivi dans le dossier en titre. Avez-vous l'intention de m'envoyer les adresses courriels des membres?

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

PIÈCE R-4

ORIGINAL

James R. Nazem / François Goyette/

Michaël Barcet

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

James R Nazem

From: James R Nazem [jrnazem@actioncollective.com]
Sent: October 15, 2025 4:04 PM
To: 'Weltrowska, Margaret'
Cc: 'Nicolau, Ana-Maria'; 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'Francois Decary-Gilardeau'
Subject: Pierre Madden c. Nordia Inc. (C.S.M.: 500-06-001183-223; D/d: 539780-2; N/d: 2106JN3796).
Attachments: 2106JN3796.20251015.AvisDeGestionEtProlongationDeDélai.pdf

NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 109 et ss. C.p.c.)

Nature du document :	Avis de gestion et demande de prolongation du délai de la mise en état du dossier.
N° de dossier:	500-06-001183-223
Nom des parties :	Pierre Madden c. Nordia Inc.
Nombre de pages du document :	29 pages
Notre dossier :	2106JN3796
Adresse de l'expéditeur:	jrnazem@actioncollective.com
DATE:	Montréal, le 15 octobre 2025

DESTINATAIRE:

Me Margaret WELTROWSKA, DENTONS CANADA, sencrl, 1, Place Ville-Marie, bureau 3900, Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

James R Nazem

From: Mail Delivery System [Mailer-Daemon@s033.panelbox.net]
Sent: October 15, 2025 4:06 PM
To: jrnazem@actioncollective.com
Subject: Delivery Status Notification
Attachments: details.txt; ATT00046.txt

This message was created automatically by mail delivery software.

----- The following addresses had successful delivery notifications ----- <ana-maria.nicolau@dentons.com> (relayed to non-DSN-aware mailer)

<francois.decary@gmail.com> (relayed to non-DSN-aware mailer)

<margaret.weltrowska@dentons.com> (relayed to non-DSN-aware mailer)

<mb@barcetavocat.com> (relayed to non-DSN-aware mailer)

(ACTION COLLECTIVE)

No: 500-06-001183-223

Cour: Supérieure

District : de Montréal

PIERRE MADDEN

demandeur

c.

NORDIA INC

défenderesse

**AVIS DE GESTION ET DEMANDE DE
PROLONGATION DU DÉLAI DE LA
MISE EN ÉTAT DU DOSSIER,
INVENTAIRE DES PIÈCES ET PIÈCES
R-1 À R-4**

O R I G I N A L

**James R. Nazem / François Goyette/
Michaël Barcet**

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 2106JN3796

AN-1795

NAZEM